



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110068

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/10/2024 12H05 C:004400 I:13992

V/Email reçu le Vendredi 11/10/2024 à 12H05

SELON DEVIS N° 4100020

V/REF.IMM. 205

IMMEUBLE : LE BELLEVUE TOUR

41/43 BD EDOUARD HERRIOT

4, BOULEVARD DOC GALLAVARDIN

69800 ST PRIEST

SDC 'Le Bellevue Tour'

C/O REGIE PAUTET

Résidence les Ormes

86TER, AVENUE JEAN JAURES

69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 05 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N41 HERRIOT - CONTACTER MR CHERIFI (MCS) POUR LES ACCES AU
LOGEMENT VACANT DU 1ER -PORT.*06 69930397*

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4100020 du 04/10/2024 d un montant de
1998,00 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme J. PAYET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Curage par procédé électro-mécanique et/ou procédé hydraulique avec
camion mixte équipé de matériel hydraulique et électromécanique.

AFFICHAGE CURAGE

CURAGE HAUTE PRESSION SUR 12 NIVEAUX EN PARTANT PAR LE PIED DE CHUTE

CONTROLE DE L'ECOULEMENT

NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

LA GESTION DES DECHETS N'EST PAS COMPRIS DANS LE PRESENT DEVIS ET VOUS
SERA FACTUEEE EN SUS

NOTRE AFFICHAGE DU 29/10/2024

NOTRE INTERVENTION LE 31/10/2024

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 04/11/24 à 08H48 Mme J. PAYET

DEVIS A L'ETUDE POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PORTION DE COLONNE OU/ET DE
CULOTTE

NOUS CLOTURONS CE DOSSIER MAIS NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION SI
NECESSAIRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110068

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1998,00	1998,00
TOTAL H.T.			1998,00
T.V.A. a 10,00%			199,80
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>2197,80</u>

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.